



Commune
de Port-Valais
ADMINISTRATION COMMUNALE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

Monsieur Winiger William, 1897 Les Evouettes, pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle n° 1727, lieu-dit Aux Batailles, zone habitation moyenne densité, propriété du requérant.

Coordonnées : 2'556'815 / 1'134'875
Auteur des plans : M. Jérémy Ecoeur

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés sur rendez-vous.

Port-Valais, le 6 mars 2026

Administration communale



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

Madame et Monsieur Nadine et Marcel Nonn pour la transformation et agrandissement d'une habitation et la construction d'un cabanon de jardin, parcelle 2400, folio 11, Lieu-dit Le Fort à Culet, Zone habitation faible densité, propriété de Madame et Monsieur Pierre et Céline Bessard.

Numéro pour consultation eConstruction : 3c0c9184

Coordonnées : 2'556'057 1'137'284

Auteur des plans : Bruno Oliveira

Expiration du délai : 06.04.2026

Madame Justine Poté pour l'agrandissement – transformation de la villa existante et déplacement du garage, parcelle 2325, folio 27, Lieu-dit Au Plan-Amay, Zone habitation faible densité, propriété de Monsieur Dinis Chouriceiro Poté et de la requérante.

Numéro pour consultation eConstruction : 7c56ee98

Coordonnées : 2'556'446 1'134'455

Auteur des plans : AV-Archi SA

Expiration du délai : 06.04.2026

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, sur rendez-vous. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Port-Valais, Place de la Gare 1, 1897 Le Bouveret, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Port-Valais, le 6 mars 2026

Administration communale